

INFO INMOA

La présidente de l'INMOA reçoit le prix de l'environnement de 2004 de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (PDAC)

Christine Kaszycki, sous-ministre adjointe au ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines du Manitoba, a reçu le prix de l'environnement de l'ACPE pour son travail et ses réalisations à l'INMOA. À titre de présidente de l'INMOA, M^{me} Kaszycki a judicieusement et infatigablement stimulé, géré et promu cet important programme environnemental.



Photo : envisiondigitalphoto.com

Peter Dimmel, nouveau président de PDAC, remet le prix de l'environnement à Christine Kaszycki.

Nouvelle composante de l'INMOA en 2004

Le Groupe de travail sur les lignes directrices pour l'examen législatif est chargé de formuler des lignes directrices pour les examens législatifs des diverses administrations, aux plans de la collaboration, de la responsabilité et du financement pour les mines orphelines/abandonnées (MOA) situées au Canada. Ces lignes directrices serviront à élaborer un cadre législatif homogène, transparent, concerté et efficace en vue de la gestion des MOA.

Quelques éléments du site Web

«Potential Funding Approaches for Orphaned/Abandoned Mines in Canada (2003)»

Ce rapport décrit des méthodes de financement applicables pour la restauration des MOA au Canada ou aux responsabilités liées à ces mines. Les auteurs du rapport évaluent les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes et précisent les meilleures méthodes.

«Lessons Learned On Community Involvement in the Remediation of Orphaned/Abandoned Mines: Case Studies and Analysis (2003)»

On examine dans ce rapport la participation de la collectivité au nettoyage de trois MOA au Canada (Deloro, en Ontario; Giant, dans les Territoires du Nord-Ouest; Mount Washington, en Colombie-Britannique) et de sites contaminés situés aux États-Unis. Les *leçons tirées* d'une telle participation ont inspiré les lignes directrices publiées dans la brochure **Pratiques exemplaires pour la participation des collectivités**



«Legal and Institutional Barriers to Collaboration relating to Orphaned/Abandoned Mines (2002)»

La législation du Canada, d'autres pays et de certaines administrations américaines y est examinée dans le contexte de ces enjeux : les obstacles réglementaires ou institutionnels; les éléments dissuasifs de la notion de responsabilité; les possibilités de collaboration à l'égard de la réduction volontaire de la pollution et de la restauration et de la remise en état des terres où se trouvent les MOA.

«Workshop on Legal and Institutional Barriers to Collaboration Relating to OAMs – Ottawa, ON (February 24 – 25, 2003)»

Des présentations ont décrit le recours, au Canada et aux États-Unis, à des mécanismes juridiques et administratifs en place et de rechange, dans des cas de nettoyage par des tierces parties. Les participants ont déterminé les priorités et les principes qui devraient régir l'élimination des obstacles et examiné les options qui permettraient aux tierces parties de collaborer au nettoyage des MOA et d'assumer les responsabilités relatives à ces mines.

Ces rapports et d'autres publications peuvent être téléchargés à partir de notre site Web :

www.abandoned-mines.org

